

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 09 septembre 2021

### Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-cinq août 2021, se réunit en session ordinaire, en salle d'assemblée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 45 (dont 7 procurations) - 141 voix

Votants : 45 Pour soit 141 voix

#### Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mr François VINCENT – 15 voix – 1 <sup>ER</sup> VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 <sup>ème</sup> VP	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3 <sup>ème</sup> VP	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 <sup>ème</sup> VP	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mme Patricia BUISSON – 6 voix	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Camille CARCAT – 1 voix	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président de la CC Pays de Lubersac Pompadour
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr Vidau) – 2 voix	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix	Président Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix	Vice-Président de la CC POL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix	Vice-Président de la CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) – 1 voix	Conseiller municipal CC Gartempe St Pardoux
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix	Vice-Président CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr Vincent) - 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix	Président Département Haute-Vienne
Mr Henri LECLERE – (procuration donnée à Mme Faivre) – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Guy MONTET – 1 voix	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Val de Vienne
Mr Philippe MOULIN – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Le Gouffe) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr Chevalier) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix	Vice-Président la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mr Léonie) – 2 voix	Conseillère municipale Ville de Limoges

#### Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) - 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine

Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L2121-21, L1414-1/-2, L1411-5, D1411-3/-4/-5, L2121-21
- Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

### **Composition de la CAO :**

La CAO est composée :

- du **Président** ou de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission d'appel d'offres avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

A noter qu'en référence à l'article L1414-2 du CGCT, le recours à un système de vidéo-conférence lors des séances des commissions d'appel d'offres est possible.

### **Rôle de la CAO :**

La CAO n'intervient de façon obligatoire qu'à l'égard des marchés publics dont le montant fait franchir les seuils européens qui correspondent à ceux des **procédures formalisées**.

**Son rôle décisionnel se limite désormais au choix du titulaire du marché** c'est-à-dire l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse et à l'examen des projets d'avenants entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% pour les marchés publics soumis à cette instance.

### **Règles d'élection des membres de la CAO:**

Les **règles de composition et d'élection** (nombre de membres, mode de scrutin, présentation des listes, quorum) sont **unifiées avec** celles des commissions de délégation de service public.

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

Par parallélisme des formes avec les règles d'élection de la CCSPL et CDSP, les membres du comité syndical désirent présenter une liste, devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la C.A.O.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

**Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :**

Nombre de votants : 45 (dont 7 procurations) représentant 141 voix  
Nombre de suffrages exprimés : 141  
Votes blancs ou nuls : 0  
Majorité absolue : 72  
La liste obtient 141 voix

**Sont élus membres de la Commission de d'Appel d'Offres :**

- **Jean-Marie BOST, Président et Isabelle DEBOURG son représentant**

**Membres titulaires :**

- **François VINCENT**
- **Hélène ROME**
- **Hélène FAIVRE**
- **Stéphane DESTRUHAUT**
- **Jean-Pierre BERNARDIE**

**Membres suppléants :**

- **Jean-Paul BARRIERE**
- **Alain GRASS**
- **Bruno FLEURY**
- **Sarah GENTIL**
- **Henri LECLERE**

**Par ailleurs, siègent à la Commission d'Appel d'Offres avec voix consultative :**

- **le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL**
- **un représentant du ministre chargé de la concurrence**
- **des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

